



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2083

Lancement de l'opération n° 06016008 "Schéma Directeur Lumière Parc Tête d'Or -  
Rénovation et mise en sécurité des installations d'éclairage public" et affectation d'une partie  
de l'AP 2015-1, programme 20013, pour un montant de 2 500 000 euros

Direction de l'Eclairage Public

**Rapporteur** : M. SECHERESSE Jean-Yves

**SEANCE DU 6 JUIN 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN,  
M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M.  
CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme  
RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme  
LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY,  
M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT,  
Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme  
FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme  
SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme  
TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M.  
HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme  
MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M.  
BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON  
(pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2083 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 06016008 "SCHEMA DIRECTEUR LUMIERE PARC TETE D'OR - RENOVATION ET MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1, PROGRAMME 20013, POUR UN MONTANT DE 2 500 000 EUROS (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Travaux d'éclairage public : Conservation des équipements d'éclairage et aménagements nouveaux ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Conservation du patrimoine Eclairage public 2015-2020 » n° 2015-1, programme 20013.

L'installation d'éclairage du Parc de la Tête d'Or (6<sup>e</sup> arrondissement) est réalisée essentiellement à partir de boules lumineuses qui diffusent la lumière vers le ciel. D'une part, cet équipement est aujourd'hui complètement obsolète (plus de 35 ans) et présente par ailleurs de graves lacunes sur le plan électrique. D'autre part, l'éclairage actuel ne répond plus à la vocation naturaliste du parc.

Par délibérations n° 2011/3617 du 4 juillet 2011 et n° 2013/5635 du 1<sup>er</sup> juillet 2013, l'opération n° 06016001, d'un montant de 1 000 000 euros, a été lancée pour une première phase d'études et d'approvisionnement de matériel. A ce jour, elle a permis de réaliser le schéma directeur lumière du Parc et de concevoir un mobilier d'éclairage spécifique pour prendre en compte les préconisations du schéma directeur, pour un montant de 60 000 euros environ.

Aujourd'hui, il convient de lancer la phase travaux et de rénover les installations d'éclairage de l'ensemble du parc hors parcours de santé et roseraie.

L'opération envisagée poursuit trois objectifs :

- améliorer l'ambiance lumineuse ;
- adapter les temps de fonctionnement aux usages par l'utilisation de la télégestion qui permet de gérer au mieux l'éclairage ;
- améliorer la sécurité et la sûreté du Parc par l'utilisation d'une commande centralisée qui permet l'allumage et l'extinction de l'ensemble des installations d'éclairage. Par ailleurs, les travaux consistent à remettre en état des équipements électriques qui datent pour la plupart de plus de 35 ans et présentent de graves lacunes sur le plan électrique.

En conséquence, il est proposé de ramener l'opération n° 06016001 de 1 000 000 euros à 60 000 euros, correspondant aux dépenses réalisées pour les études, et de lancer une nouvelle opération n° 06016008 pour la fabrication du matériel et la réalisation des travaux.

Cette opération, estimée à 2 500 000 euros, est à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Conservation du patrimoine Eclairage public », programme 20013.

Vu les délibérations n° 2011/3617 du 4 juillet 2011, n° 2013/5635 du 1<sup>er</sup> juillet 2013, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

### **DELIBERE**

1- Le lancement de l'opération n° 06016008 « Schéma Directeur Lumière Parc Tête d'Or - Rénovation et mise en sécurité d'une partie des installations d'éclairage public », est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Conservation patrimoine Eclairage public », programme 20013.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20013, AP n° 2015-1, opération n° 06016008, et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 821, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposent comme suit :

- 2016 : 400 000 €  
- 2017 : 1 000 000 €  
- 2018 : 1 000 000 €  
- 2019 : 100 000 €.

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. Y. SECHERESSE